

I - CRITERE A : CONFORMITE A LA CHARTE DE SIGNATURE DES PUBLICATIONS

Mentions obligatoires de la charte des publications (2018) : Aix Marseille Univ, Université de Toulon, IMSIC, Marseille, France

TUTELLES DE L'UNITE	TUTELLES CONTROLEES DANS LES SIGNATURES
AIX MARSEILLE UNIVERSITE UNIVERSITE DE TOULON (2018)	AIX MARSEILLE UNIVERSITE

DONNEES TECHNIQUES

Source	HAL
--------	-----

	Nombre
Productions dans HAL analysés pour le critère A	0
Productions correctes	
Productions où une ou plusieurs tutelles sont manquantes	
Bonus critère A (5%)	0 %

Le bonus sur le critère A (5%) est déclenché à partir de 80% de publications mentionnant « Aix Marseille Université ». Pour le calcul du pourcentage, est pris en compte le pourcentage des productions correctement affiliées aux tutelles analysées.

Le nombre de documents dans le Web of Science et dans HAL AMU n'a pas permis une analyse de vos affiliations. Vous deviez déposer dans HAL AMU 25% de votre production déclarée par an au HCERES, soit : 14 textes en version intégrale (comme indiqué dans la fiche d'information reçue le 12/04/2018).

II – CRITERES B et C : DEPOT DES PUBLICATIONS DANS HAL

Nombre moyen de publications par année selon vos déclarations HCERES	56
Nombre total de productions de 2017 déposées dans HAL	19
Bonus critère B (2,5%)	0 %
<i>Le bonus sur le critère B (2,5%) est déclenché à partir du dépôt de 50% de la production moyenne déclarée au HCERES. Pour le calcul du bonus, est pris en compte le pourcentage réel déposé (dès les 50% atteints).</i>	
Nombre de productions de 2017 déposées dans HAL avec le texte intégral	6
Bonus critère C (2,5%)	0 %
<i>Le bonus sur le critère C (2,5%) est déclenché à partir du dépôt de 25% de la production moyenne déclarée au HCERES. Pour le calcul du bonus, est pris en compte le pourcentage réel déposé (dès les 25% atteints).</i>	

Etude réalisée le 28/mai/2018 par Cécile Merle, mise à jour le 11 juin 2018

Cellule mise en œuvre du contrat d'établissement, Direction de la Recherche et de la Valorisation –cecile.merle@univ-amu.fr